

2024/.....
Parafe

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°06

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Rapport présenté par Monsieur Cyril GHOZLAND

Pièce jointe :

✓ Budget primitif 2024 – budget principal

Malgré une situation plus sereine qu'escomptée en 2023, la ville demeure confrontée aux conséquences de l'inflation et à la hausse des frais de personnel.

Dans ce contexte les marges de manœuvre diminuent en 2024. Malgré tout, un haut niveau de dépenses d'équipement est assuré au moyen de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, des subventions et des produits de cessions. La ville souhaite aussi pouvoir recourir à l'emprunt mais en conservant l'objectif d'un endettement maîtrisé.

Suite à la cyberattaque de décembre 2023, la reprise anticipée des résultats de l'exercice de 2023 n'a pas été possible car les dernières opérations permettant de clôturer l'exercice n'ont pu être réalisées dans les délais habituels.

1 LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT

	BP 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	32 210 588	32 474 510
Dépenses réelles de fonctionnement	30 176 160	31 301 985

INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024
Recettes réelles d'investissement	1 273 180	10 069 621
Dépenses réelles d'investissement	5 914 288	11 242 146

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution n-1
BP 2023	30 176 160	
BP 2024	31 301 985	3,73 %

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 31 301 985 euros soit une augmentation de 3,73 % par rapport à 2023.

La reprise anticipée des résultats 2023 n'ayant pu s'effectuer, l'autofinancement baisse en 2024. Les résultats 2023, qui seront intégrés lors du vote du budget supplémentaire, permettront de retrouver un autofinancement suffisant pour financer l'investissement.

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
Charges à caractère général (chap 011)	7 354 644,00	8 095 045,00	10,07%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	18 023 881,00	18 467 550,00	2,46%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 494 572,00	2 585 103,00	3,63%
Intérêts de la dette (art 66111et 66112)	1 210 954,00	1 137 781,00	-6,04%
Autres dépenses de fonctionnement	1 092 109,00	1 016 506	-6,92%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 176 160,00	31 301 985,00	3,73%
025-virement à la section d'investissement	4 061 025,00	305 025,00	-92,49%
042-opérations d'ordre de section à section	831 000,00	876 000,00	5,42%
Total des dépenses de fonctionnement	35 068 185,00	32 483 010,00	-7,37%

Concernant les charges à caractère général, le budget primitif a été construit avec les contraintes liées à l'inflation et aux augmentations de différents postes comme l'année précédente (fluides, matières premières, révision des prix des différents contrats de services...). Ce poste subit la plus forte augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'énergie augmentent encore fortement par rapport au BP 2023 de + de 19 % et près de 4 % pour les dépenses de combustibles (chauffage), et ce malgré l'amortisseur électricité dont bénéficie la collectivité.

Le budget est en augmentation de 2.46 % sur les frais de personnel (chapitre 012) du budget principal par rapport au BP 2023. L'année dernière la hausse était de 5.75 %. Cette prévision intègre la prise en compte, en année pleine, de la revalorisation du SMIC, du point d'indice (1,5 % en juillet 2023) et des 5 points supplémentaires octroyés par le gouvernement au 1^{er} janvier 2024 ainsi que le glissement vieillesse technicité.

Les dépenses du chapitre 014 concernent l'atténuation de recettes notamment celles de la fiscalité (FPIC, restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation...). Elles baissent de - 7.21 % principalement en raison du prélèvement de la loi SRU qui diminue.

Les autres charges de gestion courante enregistrent les contingents obligatoires, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Elles augmentent de 3,63 %. En ce qui concerne les subventions, le niveau des crédits est en augmentation par rapport à 2023. Les subventions versées aux budgets annexes sont augmentées en raison des dépenses à caractère général (notamment la hausse des dépenses d'énergie) que connaissent ces budgets. La subvention au CCAS reste au même niveau.

Les charges financières baissent de -6.04 % pour 2024, grâce au désendettement de la ville.

Les opérations d'ordre que constituent les dotations d'amortissement d'un montant de 850 000 euros devront être corrigées au cours de l'année 2024 puisque la nouvelle nomenclature comptable (M57) impose le calcul prorata temporis des amortissements concernant les achats de l'année en cours.

2024/.....
Parafe

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Années	Recettes réelles de fonctionnement	Evolution n-1
BP 2023	32 210 588	
BP 2024	32 474 510	0,82%

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 32 474 510 euros soit une augmentation de 0,82 % par rapport à 2023. Leur évolution est inférieure à celle des dépenses.

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
Dotations (chapitre 74)	4 558 340,00	3 984 105,00	-12,60%
Fiscalité et taxes (chapitre 73 et 731)	24 487 529,00	25 268 750,00	3,19%
Recettes d'exploitation (chapitre 70)	2 964 619,00	3 010 948,00	1,56%
Autre recettes (chapitre 013, 75 et 77)	200 100,00	210 707,00	5,30%
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 210 588,00	32 474 510,00	0,82%
042-opérations d'ordre de section à section	4 685,00	8 500,00	81,43%
Total des recettes de fonctionnement	32 215 273,00	32 483 010,00	0,83%

Les produits d'exploitation et les participations encaissées par la ville sont prévues en légère augmentation, avec une prévision qui reste prudente.

L'évolution des produits fiscaux tient compte notamment de la revalorisation forfaitaire des bases de 3.90 % en 2024, sans augmentation du taux des taxes foncières (bâti et non bâti) en 2024.

Les dotations sont en baisse en 2024. Contrairement à 2023, aucun filet de sécurité n'a été inscrit en 2024 (en 2023 : 600 000 euros)

La dotation forfaitaire (composante de la DGF) est inscrite pour un montant légèrement supérieur à 2023 qui compense l'attribution de compensation versée par la CCPB en légère baisse par rapport à 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E.legalite.com

3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
Immobilisations incorporelles (chapitre 20) sauf 204	72 551,00	914 400,00	1160,35%
Subventions équipements versées (chapitre 204)	20 000,00	5 000,00	-75,00%
Immobilisations corporelles (21) et (23)	2 879 437,00	7 666 746,00	166,26%
Opérations d'équipement	258 200,00	0,00	-100,00%
Total dépenses d'équipement	3 230 188,00	8 586 146,00	165,81%
Dotations et fonds divers	68 100,00	0,00	-100,00%
Remboursement capital de la dette (chapitre 16)	2 616 000,00	2 656 000,00	1,53%
Total des dépenses réelles d'investissement	5 914 288,00	11 242 146,00	90,08%
040- opération d'ordre de transfert entre sections	4 685,00	8 500,00	81,43%
Total des dépenses d'investissement	5 918 973,00	11 250 646,00	90,08%

Malgré le contexte national, la ville a souhaité poursuivre un rythme soutenu de programmation d'investissement.

Un montant d'environ 8,5 millions d'euros de dépenses d'équipement est inscrit en 2024 avec notamment les projets suivants :

- Programme Voirie : 2 938 000 euros
- Parvis de l'hôtel de ville : 300 000 euros
- Passage de candélabres aux leds : 650 000 euros
- Installations de voirie : potelets, barrières, remplacement des EP, bornes électriques : 306 000 euros
- Installations caméras vidéo protection et fibre optique : 170 000 euros
- Acquisition d'une balayeuse : 180 000 euros
- Projets informatiques dont reconstruction informatique (suite cyberattaque), matériels et logiciels : 300 000 euros
- Frais d'études pour les projets : 762 900 euros dont complexe multi raquettes 731 000 euros
- Aménagements espaces verts, ronds-points, création aires de jeux : 353 000 euros
- Travaux au nouveau cimetière : 90 000 euros
- Création d'une aire fitness : 100 000 euros
- Création de 2 terrains de basket 3 x 3 : 90 000 euros
- Travaux dans les bâtiments sportifs : 79 000 euros
- Travaux dans les bâtiments scolaires : 611 000 euros
- Travaux d'accessibilité PMR : 80 000 euros
- Travaux dans les bâtiments publics : 982 000 euros dont 600 000 de travaux sols amiantés
- Achat de matériels outillages techniques et espaces verts : 130 000 euros
- Achat de mobiliers scolaires, centres de loisirs et petite enfance : 66 000 euros
- Divers matériels (lecteur de badges, extincteurs...) : 115 000 euros
- Acquisition de matériels restauration scolaire : 73 000 euros

2024/.....
Parafe

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
Subventions équipements reçues (13)	96 266,00	345 811,00	259,22%
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	0,00	4 025 810,00	100,00%
Total recettes d'équipement	96 266,00	4 371 621,00	4441,19%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	920 682,00	888 000,00	-3,55%
Excédent de fonctionnement capitalisés	246 232,00	0,00	-100,00%
Dépôts et cautionnements	10 000,00	10 000,00	0,00%
Produits cessions	0,00	4 800 000,00	100,00%
Total des recettes réelles d'investissement	1 273 180,00	10 069 621,00	690,90%
021-Virement de la section de fonctionnement	4 061 025,00	305 025,00	-92,49%
040- opération d'ordre de transfert entre sections	831 000,00	876 000,00	5,42%
Total des recettes d'investissement	6 165 205,00	11 250 646,00	82,49%

L'excédent de 2023 n'étant pas connu, il n'a pas pu augmenter l'autofinancement de 305 025 euros et alimenter la section d'investissement.

Un emprunt de 4 025 810,00 euros est donc nécessaire. Mais dès le vote du compte administratif 2023 et l'intégration des résultats 2023, il pourra être diminué.

Les autres recettes sont constituées principalement par les cessions, le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement.

Des subventions pour la réfection des sols amiantés ont été notifiées et d'autres sont sollicitées pour l'achat de caméras vidéo protection et pour du matériel de la police municipale, ainsi que des travaux dans les bâtiments municipaux et pour les nouveaux projets de la ville.

4 LA DETTE

Aucun emprunt n'a été sollicité en 2023. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 24 913 657 euros. L'ensemble de l'encours est sécurisé. Il est composé à 87 % d'emprunts à taux fixe et de 13 % d'emprunts à taux variable (dont Livret A).

L'annuité de la dette en 2024 diminue, ce qui améliore la capacité d'autofinancement.

Il est proposé au conseil municipal ;

D'ADOPTER le budget primitif 2024 du budget principal conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans autorisation de programme ni autorisation d'engagement, sans opération d'équipement.

D'AUTORISER le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses ou recettes réelles de chaque section.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20240405-DELIB_454_2